

ambition 4

assurer la sérénité de la vie scolaire

La sérénité de la vie quotidienne dans l'établissement est une condition indispensable au bon travail des élèves. Tout en s'appuyant sur des personnels et des dispositifs spécifiques, elle est l'affaire de tous, notamment en associant le plus étroitement possible l'ensemble des partenaires de proximité de l'établissement à la prise en compte de toutes les problématiques qui retentissent sur sa sérénité, autant éducative que pédagogique ; elle repose sur une réflexion collective, au service de la réussite scolaire des élèves.

Une vie sereine dans les écoles, collèges et lycées suppose le respect de règles et obligations par les élèves et les personnels, dans un cadre sécurisé, et l'apprentissage par les élèves des codes sociaux de la vie collective et de la responsabilité.

La construction, par les élèves, d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres, tant en matière de santé que de vie sociale, est au cœur de la démarche éducative visant à fonder et structurer une sérénité durable dans l'établissement. Elle est également au cœur de l'activité d'enseignement, notamment par l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun.

Développer chez les élèves l'initiative, l'autonomie, le sens de la responsabilité et de la vie collective

L'académie entend mettre en place, tout au long de la scolarité de l'élève, un véritable parcours civique reposant sur la connaissance des règles, des valeurs communes, des pratiques sociales quotidiennes et des comportements responsables afin de former des jeunes aptes à s'intégrer dans la société et à devenir, à l'âge adulte, des citoyens responsables et actifs. Il en va ainsi des différentes « éducations...à » : éducation à la citoyenneté, à la responsabilité, à l'environnement et au développement durable, à la consommation, à la santé, à la sexualité, aux médias, à la Défense...

Un « projet éducatif » dans les établissements, ambitieux, en relation avec les objectifs du PAPet et prenant appui sur les réformes du système éducatif (socle commun à l'école et au collège, accompagnement personnalisé au lycée, réforme de la vie lycéenne) doit être élaboré en lien avec le projet d'académie 2011-2014. Il doit s'articuler autour des priorités suivantes :

- rechercher une plus grande responsabilisation des élèves par l'engagement dans la vie de l'établissement (délégués, animation du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens, journal scolaire,

ciné-lycée, association sportive...) ou dans des activités associatives extérieures (conseil régional des jeunes – CRJ –...) – cf. *l'ambition 3* ;

- aider les élèves à construire une autonomie plus affirmée dans le rapport au travail, dans la gestion du temps personnel (fréquentation du centre de documentation et d'information – CDI – ou des salles d'étude, tutorat, travaux de groupe, accompagnement éducatif) et dans la prise d'initiatives (projets éducatifs, solidaires, conseil académique de la vie lycéenne – CAVL –, aménagement du temps et des espaces...);

- assurer une véritable formation et un accompagnement régulier, tout au long de l'année scolaire, des délégués des élèves, et prendre en compte leurs attentes et leur parole.

Diverses ressources sont déjà à la disposition des équipes éducatives pour les aider à responsabiliser les élèves : heure de vie de classe, éducation au développement durable (EDD), formation aux premiers secours, associations sportives (AS), actions de solidarité, élections et formation des délégués, conseil de vie lycéenne (CVL), foyer socio-éducatif (FSE) ou maison des lycéens, CDI... Ces ressources doivent être pleinement mobilisées au service du « projet éducatif » de l'établissement. La note de vie scolaire, en particulier, constitue un outil à prendre en compte pour valoriser les attitudes et comportements positifs des élèves.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) peut être un outil

essentiel de prévention, à condition qu'il implique la communauté scolaire et l'ensemble de ses partenaires. Les actions de ce comité pourront utilement être centrées sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et sur le développement de leur autonomie et de leurs initiatives, sans négliger la prévention des conduites à risque et des problèmes de santé des jeunes.

Plusieurs cibles, fixées pour 2014, seront plus particulièrement surveillées :

- le taux de participation des lycéens aux élections des CVL (*indicateur de performance 4.2*) ;
- la part des actions inscrites dans le volet citoyenneté de l'application PAPER ainsi que la part des ressources PAPER utilisée pour ce volet (*indicateurs de performance 4.10 à 4.12*) ;
- la proportion de collégiens ayant obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 – PSC1 (*indicateur de performance 4.1*) ;
- le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive (*indicateur de performance 4.3*).

Assurer la sérénité et la sécurité de la vie dans l'établissement

Divers facteurs perturbent la sérénité de la vie quotidienne dans l'établissement ; ils sont tous liés au non-respect de l'école et de ses obligations par les membres de la communauté éducative et, au premier chef, par des élèves qui ne respectent pas le règlement intérieur, multiplient les absences ou les violences.

Le règlement intérieur, un outil éducatif

Le règlement intérieur est le premier outil de pilotage et de cohérence dans un

établissement scolaire. Il permet de structurer la vie quotidienne :

- en prenant appui à la fois sur les droits et les devoirs de tous, en distinguant les statuts et les missions de chacun ;
 - en s'intéressant autant aux mesures positives d'encouragement et de récompense qu'aux sanctions disciplinaires – à ce titre, le nombre de conseils de discipline réunis et, notamment, la proportion de ceux débouchant sur une exclusion définitive constituent des indicateurs riches d'enseignement (*indicateurs de performance 4.8, 4.9*) ;
 - en définissant une politique éducative claire, compréhensible, s'appuyant sur la réglementation en vigueur et affichant une lucidité dans sa mise en œuvre, dans le cadre du projet d'académie.
- On veillera particulièrement à l'actualisation annuelle du règlement intérieur. Par ailleurs, on s'assurera de sa compréhension et de son

application par tous les acteurs (par exemple, en mettant en œuvre diverses modalités de communication avec les familles : rencontres, explication ou commentaire, traduction...).

Réduire et traiter les phénomènes d'absentéisme en milieu scolaire par une prévention adaptée

Être présent à l'école est le premier devoir de l'élève, pouvoir étudier dans la sécurité son premier droit. Lutter contre l'absentéisme demeure la priorité fondamentale en matière de vie scolaire. Cela demande volonté, méthode et rigueur, ainsi que des politiques de prévention réfléchies, structurées et à la hauteur des enjeux socio-éducatifs. L'amélioration de l'existant passe, d'une part, par la mobilisation de toutes les compétences éducatives à l'intérieur du système scolaire et, d'autre part, par un travail continu et exigeant avec les parents d'élèves et les partenaires concernés, sans lesquels on ne saurait aboutir à des résultats probants en la matière. L'absentéisme concerne principalement les zones d'éducation prioritaire et il est plus marqué en lycée professionnel. Des difficultés sociales ou des carences familiales, voire des maltraitances, y sont souvent associées ; le contact avec les parents des élèves absentéistes n'est pas toujours aisé et leur concours est inégalement obtenu.

La prévention et le traitement de l'absentéisme font l'objet d'actions spécifiques mises en œuvre dans tous les établissements. Grâce aux outils numériques de gestion des absences et des retards (notamment SCONET Absences, qui permet par ailleurs d'agrèger les statistiques académiques – *indicateur de performance 4.4*), il est désormais possible d'avoir des informations centralisées et en temps réel afin de prévenir les familles très rapidement. Des commissions internes aux établissements scolaires publics du second degré, les observatoires de prévention des ruptures scolaires (OPRS), permettent un suivi des décrochages et ruptures scolaires, même si leur capacité d'anticipation est très variable (*indicateurs de performance 4.6, 4.7 – cf. également l'ambition 2*).

Il a été constaté que la mise en œuvre du dispositif École ouverte – et plus généralement **l'accompagnement éducatif** – modifie le rapport des jeunes à l'école et génère des effets positifs sur le parcours scolaire, contribue à remotiver les élèves en difficulté, à leur faire voir l'école autrement et favorise leur intégration scolaire et sociale en multipliant les occasions d'échanges avec leur environnement.

En 2010, dans l'académie, 200 médiateurs de réussite scolaire ont été répartis dans une centaine d'établissements d'enseignement du second degré. Ils participent, au sein des équipes en place, à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'École, notamment sur les territoires de la politique de la ville. Mais il faut aller plus loin dans la prévention et le traitement de l'absentéisme :

- en améliorant la liaison entre l'école et les familles pour contribuer à mieux les sensibiliser et obtenir leur collaboration active ;
- en activant systématiquement les observatoires de prévention des ruptures scolaires – OPRS (*cf. l'ambition 2*) ;
- en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement personnalisé et préparant mieux, en collège, l'orientation vers les filières professionnelles pour agir sur l'absentéisme en lycée professionnel (*cf. l'ambition 3*) ;
- en améliorant la prise en charge de l'élève en danger ou en risque de danger ;

- en recherchant, avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative, les causes de démotivation (notamment celles liées aux apprentissages et au déficit d'individualisation dans l'accompagnement), qui induisent souvent les absences (cf. *les ambitions 1 et 2*);

- en assurant un suivi des élèves absentéistes et un accompagnement des familles en cas de difficultés sociales ou de carences familiales ;

- en améliorant la communication dans la prise en charge interinstitutionnelle de l'absentéisme pour réduire le taux de signalements départementaux sans suite et améliorer les retours de saisine de la justice.

Réduire et traiter les actes de violence en milieu scolaire en améliorant la prévention et la prise en charge des élèves concernés

Un certain nombre d'établissements scolaires du second degré participe au renseignement de la base SIVIS, qui permet d'établir un indicateur national des actes de violence. Une extension pour fournir une statistique académique a été mise en place et fonctionne actuellement (*indicateur de performance 4.5*).

En collège s'est installé un sentiment général d'aggravation des incivilités et des conflits, ainsi que de difficulté croissante à faire partager aux parents les valeurs et démarches éducatives de l'école. Les trois dernières années, le nombre de conseils de discipline dans l'académie a augmenté

(1 725 en 2009), dont plus des trois-quarts (76,5% en 2008) aboutissent encore à une exclusion définitive de l'établissement (*indicateurs de performance 4.8, 4.9*). Un usage mieux maîtrisé et à vocation plus éducative du conseil de discipline doit donc être encouragé.

En matière de prévention, un certain nombre d'outils et de ressources sont déjà utilisés (comme le logiciel SIVIS ; les partenariats entre éducation nationale, police et justice structurés par des conventions départementales ; le lien avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD –, lorsqu'ils existent). De plus en plus d'établissements élaborent un plan de prévention de la violence ; tous ont un correspondant police ou gendarmerie. Depuis le début de l'année 2010, l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) réalise des diagnostics de sécurité ; tous les établissements en auront bénéficié d'ici la fin de l'année 2010. En cas de violence, dans chaque bassin, des cellules de crise assurent rapidement et efficacement l'aide aux victimes. L'EMAS, qui a vocation à intervenir dans tous les établissements du second degré, peut être sollicitée tant pour prévenir que pour traiter des situations de crise ou de violence.

Plusieurs pistes sont à explorer pour renforcer les actions de prévention de la violence mises en œuvre dans l'académie. Elles s'appuient sur trois types de « leviers » (l'EMAS, la formation des personnels, le partenariat) :

- l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation doit se sentir concerné par la construction des compétences sociales et civiques des élèves : il faut mobiliser tous les dispositifs institutionnels (CESC, plan de prévention de la violence, heure de vie de classe, éducation civique, juridique et sociale – ECJS –, correspondants police ou gendarmerie, EMAS, note de vie scolaire...) contribuant à une meilleure prévention collective et renouveler leurs modes d'intervention chaque fois que nécessaire ;

- l'EMAS, en collaboration avec la délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP), proposera aux personnels des modules d'information et de formation en matière de

gestion de situations de crise, sur les diverses infractions en milieu scolaire ainsi que sur les adolescents difficiles ;

- les personnels doivent être informés des nouvelles procédures de signalement de l'enfance en danger, conformément à la réforme de mars 2007 (des formations en ce domaine leur seront proposées) ;

- les personnels peuvent également s'appuyer sur les actions de prévention et les programmes liés à la maltraitance, aux agressions sexuelles, à la souffrance psychique et aux ruptures sociales (comme *Et même si, Quels pères, quelles pratiques, Grain de sable...*).

La relation famille – école est également un des leviers sur lesquels on peut agir pour améliorer le suivi des élèves en difficulté sociale importante, notamment en s'appuyant sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et en valorisant les partenariats innovants avec les associations du mouvement familial (parrainage de proximité avec l'UDAF 13).

Il importe également de poursuivre la lutte contre les jeux dangereux et les pratiques violentes en partenariat avec les associations habilitées au niveau national, en prenant appui sur le cahier des charges élaboré au plan national (*cf. l'ambition 6*).

Le traitement adéquat des actes de violence répond à trois objectifs :

- suivi adapté des auteurs de faits de violence et accompagnement des familles chaque fois que nécessaire – à ce titre, il convient de

redonner aux décisions des conseils de discipline toute leur valeur éducative, de respecter les principes d'anticipation et de progressivité des sanctions et donc de faire diminuer le caractère quasi-systématique de l'exclusion définitive (ce dernier indicateur sera particulièrement surveillé) ;

- formation et accompagnement des personnels appelés à intégrer les cellules de crise en bassin ;

- aide aux victimes de violences.

Sur ces deux derniers points, l'EMAS peut être sollicitée par les chefs d'établissement. Elle propose des actions adaptées à la prévention et au traitement de la violence dans et aux abords des établissements du second degré. La mise en œuvre de ses préconisations servira d'indicateur (*indicateur de performance 4.13*).

Promouvoir la santé des élèves

La promotion de la santé des élèves vise à **accroître leurs capacités d'apprentissage et leur réussite scolaire** ainsi qu'à **développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres**.

Elle permet de **remédier aux inégalités face à l'accès aux soins**.

C'est pourquoi l'académie met en œuvre une politique d'éducation globale à la santé et d'apprentissage de la citoyenneté qui mobilise, autour des médecins et des personnels infirmiers et sociaux, l'ensemble des personnels des écoles et des établissements ainsi que des partenaires.

Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats sont les principaux axes de ce programme où une place particulière sera réservée au dépistage précoce de la souffrance psychique des enfants et des adolescents.

Une politique de prévention de la santé des élèves

Le bilan de santé de la sixième année est une priorité académique. Il se déroule à un âge clef du développement somatique et neurocognitif. La proportion d'élèves ayant bénéficié de ce bilan est de 83,5% dans l'académie en 2009. L'objectif est d'atteindre un pourcentage d'élèves supérieur à 87% d'ici 2014 (*indicateur de performance 4.14*).

Le repérage et le dépistage précoce des troubles des apprentissages à tous les niveaux de la scolarité nécessitent la participation active et conjointe des enseignants et des équipes de santé, en association avec les familles. Ils vont désormais être facilités par l'utilisation de nouveaux outils destinés aux enseignants et aux équipes de santé. Pendant les trois prochaines années, l'effort portera essentiellement sur les niveaux CE1 et CM1. Notamment, le repérage de la dyslexie permettra d'apporter les adaptations pédagogiques nécessaires à l'élève (*cf. l'ambition 2*).

Il importe de renforcer **l'éducation à la sexualité** (*indicateur de performance 4.15*) car le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par des mineures, déjà élevé en région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA), est en augmentation. Plusieurs centaines de demandes d'élèves concernant la contraception d'urgence auprès des infirmières de l'éducation nationale sont enregistrées dans l'académie depuis 2003.

En 2009, des actions d'éducation à la sexualité ont déjà été menées auprès de 25,6% des élèves scolarisés en collège public¹.

De même, **la prévention des conduites à risque** (tabac, alcool, toxicomanie, médicaments...) est très importante dans une région qui s'avère être la plus grande consommatrice de cannabis par les jeunes de plus de 17 ans. En 2009, des actions d'éducation dans ce domaine ont concerné 18,5% des collégiens, 28,3% des élèves en lycée professionnel et 24,4% en lycée¹ (*indicateur de performance 4.16*). Enfin, la région méditerranéenne (Corse, Languedoc – Roussillon et Provence – Alpes – Côte d'Azur) est l'une des plus touchées par **l'obésité** des enfants et des adolescents. Un effort épidémiologique particulier sera fait afin d'améliorer la connaissance que l'on peut avoir du surpoids et de l'obésité des élèves, notamment à l'âge de 6 ans. Les actions d'éducation nutritionnelle seront accentuées à tous les niveaux de la scolarité. Elles ont été suivies par 4,3% des écoliers et 10,3% des collégiens en 2009¹ (*indicateur de performance 4.17*).

Renforcer le dépistage précoce de la souffrance psychique des enfants et des adolescents

Les adultes de la communauté éducative porteront une attention toute particulière aux signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents.

En 2008-2009, sur 468 078 élèves vus par les infirmiers, 8% ont sollicité une relation d'aide, 108 000 ont nécessité un suivi infirmier (examens infirmiers) et 1 240 ont fait l'objet d'un avis pour trouble du comportement¹.

Afin d'agir dans le domaine de la santé psychique et notamment dans la prévention des conduites suicidaires, l'académie veille à renforcer les compétences des professionnels de santé, sociaux et psychologues scolaires en développant la collaboration entre le milieu scolaire et les structures spécialisées (centres médico-psycho-pédagogiques – CMPP –, intersecteurs de pédopsychiatrie, consultations de médecine pour adolescents, maison des adolescents et structures hospitalières spécialisées...).

¹ Rapport annuel d'activité infirmier

Objectifs de performance

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

1 Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

4.1	Proportion d'élèves ayant obtenu au collège le certificat de compétences PSC1 ¹		11,7		25	
		total	42,6		47	
4.2	Taux de participation des lycéens aux élections des conseils de vie lycéenne (CVL)	au LEGT	38,4			
		au LP	56,8			
		à l'école élémentaire	15,4	15,7	15,6	> 21
4.3	Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement	au collège (y compris SEGPA)	20,8	23,1	22,7	> 31
		au LEGT	13,3	15,0	16,0	21
		au LP	12,3	13,2	11,8	18

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations

		à l'école élémentaire			
4.4	Taux d'absentéisme des élèves	au collège			
		au LEGT			
		au LP			
4.5	Nombre d'incidents déclarés par les établissements scolaires du second degré public (enquête SIVIS – 2 ^e période)		783	849	

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2008 2009 2010 Cible 2014

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations

4.6	Nombre d'établissements ayant mis en place un OPRS ²	157	291	320
4.7	Nombre d'élèves pris en charge par un OPRS ²	1483	1400	

¹ PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1 ² OPRS : observatoire de prévention des ruptures scolaires

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

assurer la sérénité de la vie scolaire

4

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations						
4.8	Nombre de conseils de discipline en établissement scolaire du second degré public	1544	1635	1725	1500	
4.9	Proportion de conseils de discipline débouchant sur une exclusion définitive	79,9	76,5		70	
4.10	Part des actions inscrites dans le volet citoyenneté de l'application PAPeT			15,6		
4.11	Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet citoyenneté			5,9		
4.12	Part des ressources éducation nationale dans le volet citoyenneté			29,7		
4.13	Pourcentage d'établissements ayant mis en œuvre les préconisations des diagnostics de sécurité de l'EMAS ³				100	
3 Promouvoir la santé des élèves						
4.14	Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé dans leur sixième année	77,3	78,9	83,5	87	
4.15	Proportion d'élèves bénéficiant d'une éducation à la sexualité en collège	30	32	25,6	35	
4.16	Proportion d'élèves bénéficiant d'actions de prévention des conduites à risque	au collège	18	25	18,5	30
		au LEGT	28,7	48	24,4	30
		au LP	14	21	28,3	40
4.17	Proportion d'élèves bénéficiant d'actions d'éducation nutritionnelle	à l'école primaire	5	7	4,3	10
		au collège	12,7	14,5	10,3	20

³ EMAS : équipe mobile académique de sécurité

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84